



## Inquietude sur caution solidaire

Par **clochard17**, le **21/03/2009** à **17:12**

bonjour

j'ai signé avec mon épouse une caution solidaire à mon enfant unique pour un emprunt immobilier.

1 - s'il ne peut payer : OK je paierai ses mensualités sans problème

2 - s'il NE VEUT PAS payer : ... je paierai car la loi va m'y obliger mais pourrais-je : aller au tribunal pour prouver sa mauvaise foi ou pour l'obliger quand même à payer une partie du montant de ses emprunts ?

merci ( j'ai essayé d'être très "simpliste" )